

LE CANADIEN

Publié mensuellement, en Anglais et en Français, à London, Ont., dans les Intérêts de

L'Association Catholique de Bienfaisance Mutuelle du Canada.

Et envoyé par la poste aux membres le ou vers le 10 de chaque mois.

Les membres sont invités à nous envoyer des nouvelles ou informations dont l'Association pourra bénéficier. Toutes communications sur des sujets d'intérêt pour les membres de l'A. C. B. M., seront reçues avec plaisir, mais toutes lettres anonymes et toutes autres lettres que le rédacteur ne pas être dans l'intérêt de l'Association ne seront pas publiées.

Les correspondants voudront bien se rappeler que la copie doit nous parvenir pas plus tard que le 15 du mois, pour être publiée dans le numéro du mois suivant. L'espace étant limité, on voudra bien être concis.

Adressez toutes communications à
S. R. BROWN,
Éditeur et Gérant
Bloc Coote, Rue Dundas,
London, Ont.

LONDON, JUILLET, 1887.

Conseil donne jadis par Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque Walsh à l'A. C. B. M.

Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque Walsh, au cours des remarques qu'il fit en terminant son sermon prononcé dans la cathédrale de St. Pierre, à London, Ont., à l'occasion de la convention de l'A. C. B. M., tenue en Septembre, 1886, dit : — "Maintenant, chers amis quelques mots sur le travail pratique de votre association. Si vous voulez que cette société avance et prospère, il vous faut transiger vos affaires avec justice et charité ; et vous devez avoir de la charité les uns envers les autres. Dans toutes vos discussions et délibérations ayez de la charité et de bons sentiments les uns envers les autres. Unissez vous pour promouvoir le bien être de l'association. Adhères soigneusement aux règles de la constitution ; aucune société qui laisse ses membres violer sa constitution ne peut durer. Vous devez être fidèles à son esprit et fidèles à la constitution. Il existe deux dangers particuliers. Si vous voulez que cette association prospère et qu'elle appelle sur elle la bénédiction de Dieu, si vous voulez la garder intacte, si vous voulez la préserver de la destruction, vous devez insister sur l'observance de cette règle pour tout membre de remplir son Devoir Parol. Ils devraient être expulsés ceux ... qui n'observent pas cette règle fondamentale, si vous voulez sauver votre société de la corruption. Pourquoi un médecin quelquefois ampute-t-il un bras ou une jambe ? Pour sauver la vie d'un patient. Et si vous voulez sauver la vie de votre association vous devez chasser ces hommes qui violent les dispositions essentielles de la constitution.

Secundement — Vous devez avoir d'honnêtes médecins, des hommes capables et consciencieux. Qu'aucune succursale n'en fasse le choix par partialité ou amitié, car c'est là une terrible injustice. Le seul guide en cette affaire devrait être la capacité et l'honnêteté. C'est pourquoi, si vous voulez être fidèles à votre association faites le choix de médecins honnêtes et capables, et que la corruption ou la coercition ne

peuvent atteindre. Soyez soigneux sur ce point et travaillez ensemble pour le bien commun, et que Dieu dans son infinite miséricorde vous bénisse et vous fasse prospérer que votre nombre s'accroisse chaque jour, et que la bénédiction de Dieu le Père, Dieu le Fils, et Dieu le Saint-Esprit soit avec vous

Feu Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque Ryan, au cours de l'une de ses adresses à l'A. C. B. M., dit : " Bien que vous pouvez croire que vous accomplissez une oeuvre merveilleuse de charité, vous ne devez pas perdre de vue que vous êtes incorporés pour faire des affaires, vous devez montrer aux gens du dehors que vous ne prenez pas de risques qu'eux mêmes, en hommes d'affaires, ne prendraient pas, et c'est ainsi que vous donnerez de la confiance à vos membres. Vous devez aussi être fidèles au Clergé. En agissant de la sorte vous trouverez les membres du Clergé, en retour, les meilleurs et les plus sincères amis de votre association."

L'Assurance en Commun.

Nous détachons les très sensibles remarques qui suivent d'un article sur l'assurance en commun, paru dans le numéro de Juin du Journal "The Associate."

Il semble que le penchant naturel des gens dont les moyens sont limités est d'entreprendre de porter plus d'assurance qu'ils peuvent aisément en payer. Ceci de concert avec l'activité et la persistance de l'agent d'assurance est cause qu'il s'écrit un fort montant d'assurance, sur laquelle il n'est souvent fait qu'un seul paiement, ou que les assurés ne portent que pendant un an ou deux, puis abandonnent. D'ordinaire ceux qui portent plus d'assurance qu'ils n'en peuvent porter ou qui ont été persuadés outre mesure par l'agent sont ceux qui décrient l'assurance sur la vie. Ils semblent penser qu'en dépréciant la compagnie d'assurance sur la vie ils excusent leur folie personnelle. Portez-vous plus d'assurance que vos moyens vous permettent d'en payer ?

La très grande majorité des gens ne peuvent raisonnablement porter qu'un montant limité d'assurance sur la vie, et fournir cette assurance au coût le plus bas possible est le but spécial des compagnies à cotisations ou primes naturelles. Les compagnies à primes naturelles furent organisées comme un protêt contre le coût excessif et l'administration dispendieuse des compagnies sur le vieux système. Presque toutes les compagnies à cotisations sont organisées sur le plan mutuel ou coopératif, et émettent des contrats qui limitent le montant de la prime qui pourra être employé pour les dépenses. Ces compagnies ont rendu les bénéfices de l'assurance sur la vie à la portée de la masse du peuple. Elles en ont réduit le coût au plus bas point possible, et elles offrent l'avantage de payer les primes annuelles par versements, si l'assuré préfère ce mode. Si nous admettons qu'il existe la même tendance à porter trop d'assurance dans cette classe de compagnies que dans les compagnies sur le vieux système, il faut se rappeler qu'après qu'une police a duré dans une compagnie à primes naturelles pendant dix ou douze ans, si les circonstances dans lesquelles se trouve l'assuré obligent d'abandonner son assurance, la différence entre ce qu'il a payé à la compagnie à cotisations et ce qu'il aurait payé à la compagnie sur le vieux système représente une somme d'argent beaucoup plus grande que le montant de la valeur en argent de sa police abandonnée qu'il pourrait recevoir d'aucune

compagnie sur le vieux système. Et les mêmes circonstances qui obligeraient d'abandonner son assurance dans une compagnie à cotisations, l'obligerait d'abandonner sa police dans une compagnie sur le vieux système. Si ne peut maintenir en force une police dans une compagnie à cotisations, il ne peut certainement pas dans une compagnie sur le vieux système.

La formation d'assurance par abandon pendant les trois dernières années a été si grande dans toutes les compagnies et sur tous les plans d'assurance, qu'elle devient une question digne de la plus sérieuse considération. Celui qui possède une police d'assurance sur la vie, ou est sur le point de s'assurer, fera bien de considérer cette phase de la question mise en lumière dans ce paragraphe. Les compagnies mutuelles à primes naturelles ont soutenu l'épreuve de la détresse et de la panique dans les affaires tout aussi bien qu'aucune classe de compagnies d'assurance sur la vie, ou tout aussi bien qu'aucune classe du commerce. Une assurance sur la vie qui est bonne pour vous ou votre famille est bonne pour votre voisin et sa famille. Si vous avez une police dans cette association, vous pouvez rendre un bon service à votre voisin en la lui recommandant ainsi qu'à ceux avec lesquels vous êtes associés. En agissant ainsi vous montrerez que vous reconnaissez la mutualité de l'Association dont vous faites partie. C'est dans l'exercice de cet esprit de mutualité que toutes les associations tendant à un but commun sont les mieux avancées et nos intérêts personnels mieux protégés.

NOTES.

Les dispositions pour un Fonds de Réserve dans l'A. C. B. M. furent adoptées à la convention de l'association tenue à London, Ont., en 1886, et prirent effet en Juillet, 1887

Le Dr. J. H. MacLellan de la succursale No. 215, Summerside, I du P. E., a été nommé par le Grand Président, l'Hon. M. F. Hackott, Grand Député pour le comté de Prince, en place de Mr. S. M. Bent, qui a résigné.

Les membres qui changent d'adresse et négligent de nous en donner avis n'ont qu'eux mêmes à blâmer s'ils ne reçoivent pas Le Canadien régulièrement. Comment peuvent ils s'attendre que nous leur envoyions leur copie à leur bonne adresse s'ils ne nous la fournissent pas.

Frères, tenez vos cotisations dans l'A. C. B. M. payées. Votre police dans l'A. C. B. M. est le meilleur et le plus sûr actif que vous avez pour vos héritiers. Ne vous suspendez pas ; mais n'oubliez pas que vous vous suspendez de vous-même lorsque vous négligez de payer vos cotisations dans la limite de temps fixée par notre constitution.

Les membres de l'ancien Ordre des Travailleurs Unis au Canada ont suivi l'exemple donné par l'A. C. B. M. en se séparant financièrement des États Unis pour former un conseil indépendant pour le Canada. Ils ont aussi adopté une échelle de cotisations suivant l'âge des aspirants. Auparavant dans l'ancien Ordre des Travailleurs Unis, vieux et jeunes étaient classés

pareillement. Ils sont maintenant sur le bon chemin

Le mois dernier, W. Fitzgerald, Ecrl., Surintendant des assurances pour la Dominion, a fait sa inspection annuelle des livres, comptes, registre des membres et du travail général du Grand Conseil de l'A. C. B. M. du Canada. Il s'est exprimé bien satisfait et hautement content de l'état de chaque partie du travail dans le bureau du Grand Secrétaire. "Si j'avais aussi peu de trouble, dit Mr. Fitzgerald, dans chaque bureau que dans celui de l'A. C. B. M., mon travail ne serait pas bien difficile."

A la dernière session de la Législature d'Ontario la disposition de l'Acte des Assurances, exigeant l'enregistrement d'agents, a été rappelée, et il n'y a plus de loi exigeant tel enregistrement ou obligeant l'A. C. B. M. de prendre un "Certificat d'enregistrement collectif d'agents." Notre association — c'est-à-dire le corps incorporé, Le Grand Conseil — doit cependant, comme auparavant, se tenir enregistré pour la transaction de "l'assurance sur la vie sur le plan des cotisations." Le coût de cet enregistrement dans l'Ontario est de \$100 par année, payables le ou avant le 15ème jour d'Avril.

Votre maison est-elle hypothéquée et votre femme peut-elle compléter votre plan actuel pour relever l'hypothèque, vêtir et instruire les enfants ? Avez-vous un revenu, qui continuera après votre mort, suffisant pour vêtir, nourrir et instruire votre famille ? Si non que va faire votre femme ? Que pensez-vous de l'égoïste qui vit toute sa vie avec autant de luxe que ses moyens lui permettent, ne faisant aucune provision pour la protection future de ceux qu'il aime, et à sa mort, laisse seulement à sa femme pour legs une famille à élever et à supporter, une hypothèque sur la maison à payer et pas un dollar en argent ou en propriété — Canadian Workman.

L'assistance était nombreuse à l'assemblée régulière de la succursale No. 31, Guelph, Ont., le 13 Juin dernier. Un membre fut initié et deux autres furent admis sur cartes de transfert. Le Grand Syndic Rooney était présent et prononça un vigoureux et pratique discours sur les devoirs et les obligations que comporte un droit de membre dans l'A. C. B. M. Frère Rooney complimenta les membres sur l'activité évidente de la succursale de Guelph, ajoutant qu'avec un effort commun ils pourraient facilement doubler leur nombre. Ses suggestions sur la manière de s'y prendre pour cela furent à propos et pratiques. Le désir unanime des membres de la succursale No. 31, après avoir entendu Frère Rooney, a été que ses affaires l'amènent encore dans cet endroit.

La différence entre une banque